POINTS D'ANCRAGE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les points d'ancrage muraux sont des équipements professionnels de protection individuelle contre les chutes de hauteur, conçus spécifiquement pour sécuriser les opérateurs lors d'interventions dans des zones inaccessibles au public.

S'utilisant obligatoirement en combinaison avec un Équipement de Protection Individuelle (E.P.I.) conforme, ils peuvent être installés de manière fixe et définitive sur une dalle béton ou une structure en acier.

Préconisation impérative de montage :

Conformément aux règles de l'art et de sécurité, l'ancrage doit être réalisé en respectant scrupuleusement le couple de serrage admissible maximum pour la boulonnerie de classe Iso 8.8 : **M12 = 81 N·m** (utilisation d'une clé de 19).

La fixation par **scellement chimique** est fortement recommandée si la nature du support de réception le permet.

2. CERTIFICATION & NORMES

Pour garantir une fiabilité maximale et répondre aux impératifs légaux de sécurité sur les chantiers et infrastructures industrielles :

- **Homologation officielle :** Équipements entièrement testés et bénéficiant d'une certification officielle **APAVE N° 06271642**.

3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES & MATÉRIAUX

Matière	Acier haute performance structurelle (Disponibles également en version thermolaquée)
Entretien	Sans entretien (haute résistance anticorrosion après fixation)
Entraxe de fixation	120 mm standard entre les deux points d'ancrage de la platine
Finition & Coloris	Version standard galvanisée ou versions thermolaquées avec différents coloris propres à chaque opérateur : **Bleu RAL 5005** **Rouge RAL 3001** **Vert RAL 6018** **Orange RAL 2010**
Disponibilité	Disponible immédiatement en stocks

4. SPÉCIFICATIONS DE FIXATION & VISSERIE

Chaque anneau ou point d'ancrage est configuré pour s'adapter précisément aux exigences d'implantation sur site :

- **Contenu du kit anneaux d'ancrage thermolaqués :** Livrés complets avec 2 vis TH M12×60, 4 écrous et 4 rondelles.

- **Kit d'implantation murale (Standard ou Thermolaqué) :** Le point d'ancrage mural se fixe à l'aide de 2 tiges filetées M12, 4 écrous et 4 rondelles (visserie d'ancrage structurel non fournie).
- **Contre-plaque d'ancrage (Réf. 9954) :** Platine de répartition arrière indispensable pour sécuriser et rigidifier la fixation traversante du point d'ancrage.

5. GUIDE DES RÉFÉRENCES COMMERCIALES

La gamme propose des modèles standards et des variantes colorées pour l'identification des zones d'accès (Vente à l'unité - Conditionnement : U) :

DÉSIGNATION DU PRODUIT	RÉFÉRENCE	FINITION / COLORIS	POIDS UNITAIRE	QTÉ
Point d'ancrage mural (Standard)	9950	Acier Galvanisé standard	1.6 Kg	U
Point d'ancrage mural (Bleu)	9950B	Thermolaqué Bleu RAL 5005	1.6 Kg	U
Point d'ancrage mural (Rouge)	9950R	Thermolaqué - Rouge RAL 3001	1.6 Kg	U
Point d'ancrage mural (Vert)	9950V	Thermolaqué Vert RAL 6018	1.6 Kg	U
Point d'ancrage mural (Orange)	9950O	Thermolaqué - Orange RAL 2010	1.6 Kg	U
Contre-plaque d'ancrage	9954	Platine de répartition arrière	1.5 Kg	U